

Assemblée Générale du 26 juin 2024

Mode de calcul et estimation des cotisations par commune 2025

Objet

Chaque année, nous présentons :

- pour approbation par l'Assemblée générale, le mode de calcul des cotisations des communes pour l'année prochaine ;
- Le montant des cotisations par commune pour l'année prochaine.

Analyse

Le mode de calcul des cotisations des communes

Le mode de calcul actuel des cotisations de Brulocalis est joint en annexe à la présente note.

Ce mode est le même que celui approuvé par l'Assemblée Générale de l'année passée.

Les cotisations par commune

À condition de l'approbation du mode de calcul décrit dans le document en annexe, le tableau ci-dessous reprend une estimation des cotisations par commune pour 2025.

Ville / Commune		Cot 2025 indexée
Commune	d'Anderlecht	227.934,21
Commune	d'Auderghem	72.585,68
Commune	de Berchem-Sainte-Agathe	54.316,28
Ville	de Bruxelles	338.908,83
Commune	d'Etterbeek	99.809,13
Commune	d'Evere	90.964,04
Commune	de Forest	114.175,95
Commune	de Ganshoren	53.882,34
Commune	d'Ixelles	167.644,49
Commune	de Jette	107.438,62
Commune	de Koekelberg	47.963,95
Commune	de Molenbeek-Saint-Jean	183.175,11
Commune	de Saint-Gilles	98.671,72
Commune	de Saint-Josse-ten-Noode	56.231,73
Commune	de Schaerbeek	234.258,51
Commune	d'Uccle	163.195,37
Commune	de Watermael-Boitsfort	53.425,46
Commune	de Woluwé-Saint-Lambert	118.953,68
Commune	de Woluwé-Saint-Pierre	86.395,26
		2.369.930,36

Decision

Le mode de calcul des cotisations est soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

Annexe(s) : 1 – Calcul Cotisations 2025 – mode de calcul